



TOPOGRAPHIE – IMPLANTATION – COPROPRIETE – BORNAGE – URBANISME – ETUDE D'AMENAGEMENT –
MAITRISE D'ŒUVRE - DIAGNOSTIC – LOCATIONS

Département de l'Aisne

COMMUNE DE CRECY-AU-MONT

3

PLAN LOCAL D'URBANISME



ARRET

Vu pour être annexé à la
délibération du

APPROBATION

Vu pour être annexé à la
délibération du

ENQUETE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à
l'arrêté du

EXECUTOIRE

A compter du

PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPEPEMENT DURABLE

SCP ALAIN HIRSON

Site internet : www.cabinet-hirson.com

15, boulevard de l'Europe

BP 20120 02303 **Chauny Cedex**

Tél : 03.23.52.12.85

Fax : 03.23.39.42.59

E-Mail : scp.hirson@wanadoo.fr

106, rue de la République

02800 **La Fère**

Tél : 03.23.56.21.71

Fax : 03.23.56.72.57

Introduction

Conformément à l'article L123-1 du code de l'urbanisme, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD) de la commune de Crécy-au-Mont définit les orientations générales souhaitées pour l'évolution urbaine du territoire dans les prochaines années.

Certains des objectifs que la commune souhaite réaliser peuvent être à court terme ou sont en cours de réflexion (dans les dix prochaines années). Dans ce cas, ces modalités d'aménagement sont proposées.

D'autres objectifs de la commune sont plus complexes, ou réalisables à long terme (c'est-à-dire plus de 10 ans). Ils sont toutefois présentés dans ce document afin que chacun sache quelles sont les perspectives d'avenir pour l'aménagement de Crécy-au-Mont.

Orientation du projet

Plusieurs objectifs permettent d'aborder les projets de la municipalité :

- ☞ La préservation des paysages naturels et historiques
- ☞ La prévention des risques naturels
- ☞ La préservation de l'activité agricole
- ☞ Une croissance du nombre d'habitants
- ☞ La redéfinition des espaces publics

La préservation des paysages naturels et historiques

➤ La conservation des éléments importants du paysage (talus, haies, bandes boisées)

Conformément à l'article L123-1 du code de l'urbanisme, les Plans Locaux d'Urbanisme peuvent « identifier et localiser les éléments de paysage et délimiter les quartiers, îlots, immeubles, espaces publics, monuments, sites et secteurs à protéger, à mettre en valeur ou à requalifier pour des motifs d'ordre culturel, historique ou écologique et définir, le cas échéant, les prescriptions de nature à assurer leur protection ».



➤ La protection de la végétation entourant Crécy-au-Mont



Vue de la « Montagne »
entourée d'une ceinture végétale

Projet d'aménagement et de développement durable
Fiche descriptive

Amorce de la Grande Rue par la Route
Départementale



Photo panoramique du centre du village

➤ La protection du château des Estournelles et de quelques éléments architecturaux du patrimoine historique

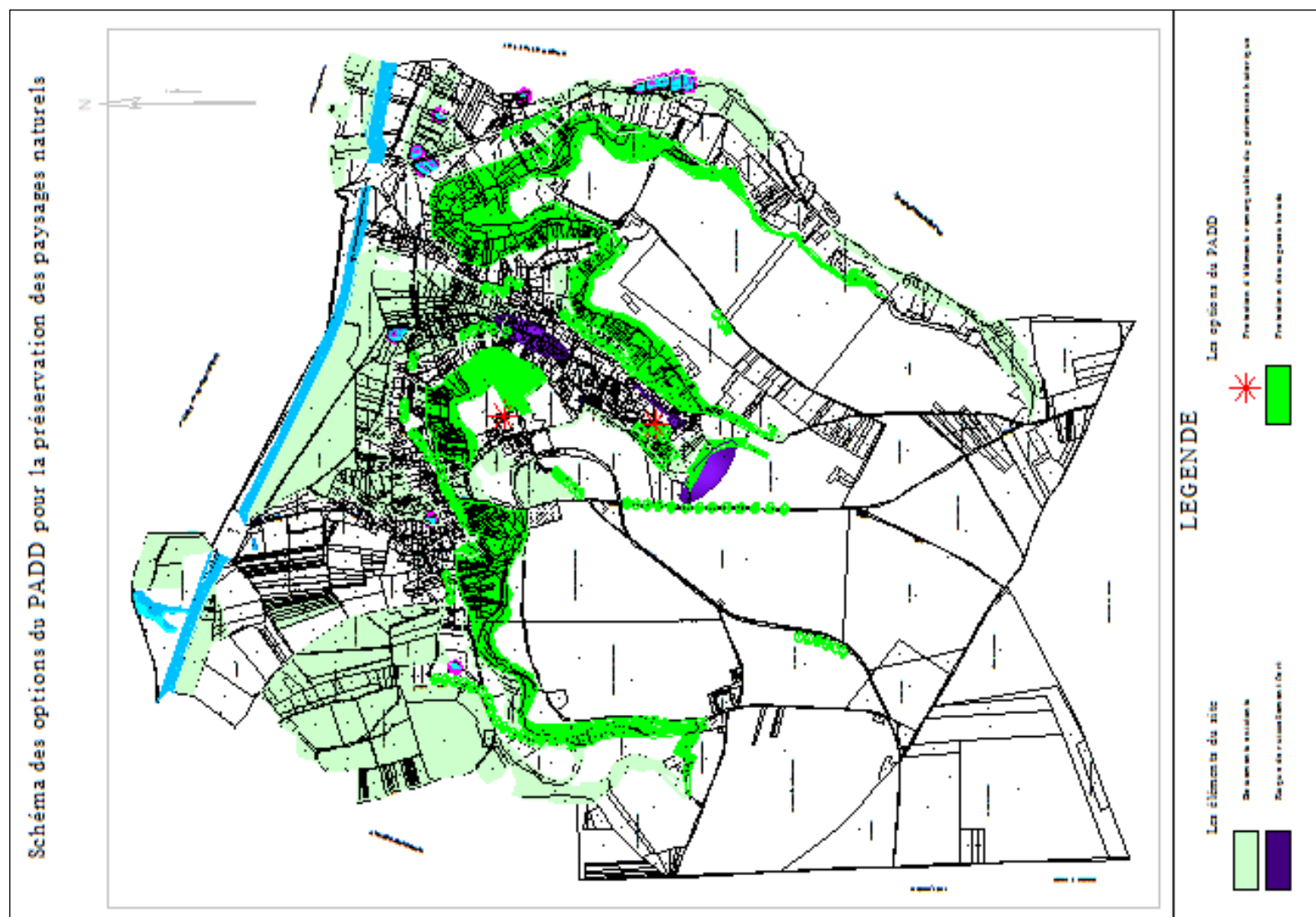


Vues du château des Estournelles, au lieudit « La
Montagne »



Lavoir Rue de la Montagne

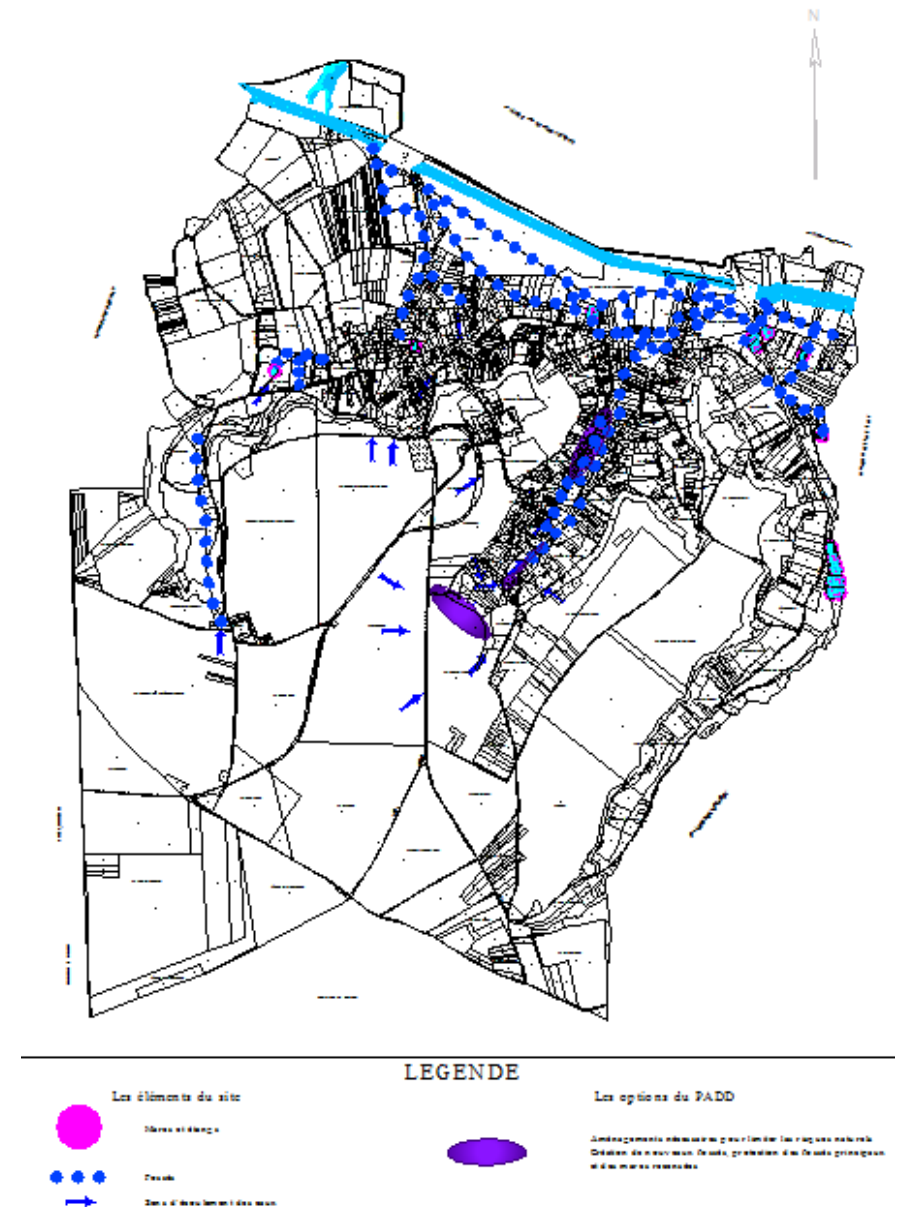
Schéma des options du PADD pour la préservation des paysages naturels



La prévention des risques naturels

En plus des options déjà mentionnées pour la préservation des paysages naturels qui permettent de limiter le risque de ruissellement des eaux pluviales, il convient de s'intéresser au réseau de fossés et de mares existants et de définir les nouveaux aménagements nécessaires permettant une meilleure évacuation des eaux en dehors de l'espace urbanisé de la commune de Crécy-au-Mont.

Photographies des fossés existants



La définition des extensions urbaines : la maîtrise du développement urbain

En fonction du **constat de baisse de la population**, il est nécessaire de créer une dynamique de construction positive. La définition de nouveaux terrains à bâtir sur la commune de Crécy-au-Mont est un enjeu principal afin d'assurer un renouvellement générationnel nécessaire.

Crécy-au-Mont dans ces cinq dernières années a connu un **rythme de construction important** avec la réalisation de 8 pavillons. La demande en terrain à bâtir est actuellement forte sur la commune et notamment sur la rue de Béza.

Toutefois, **la municipalité ne peut pas satisfaire ces demandes** d'où sa volonté de prolonger sa zone urbaine sur la rue de Béza jusqu'à la dernière maison existante afin d'assurer une maîtrise dans le temps et une gestion des secteurs à vocation résidentielle.

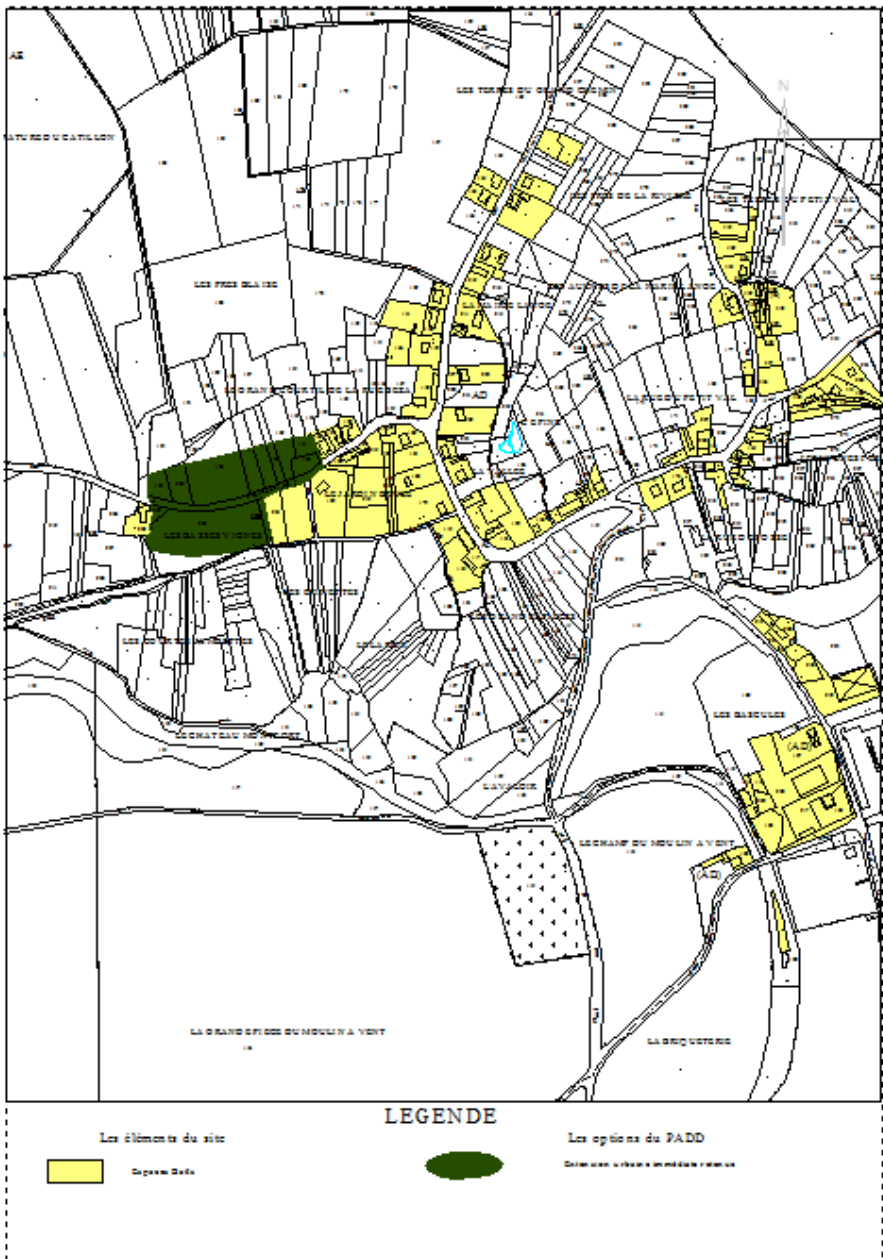
La commune dispose actuellement dans son périmètre bâti environ 1,3 hectare de terrain libre de construction, soit la possibilité de bâtir environ 13 maisons qui ne présentent pas de contraintes particulières.

Toutefois, les relevés de terrains ont montrés que ces terrains font l'objet d'une **rétenction foncière très forte** d'où la volonté pour la commune de créer une zone d'extension qui entrera en zone urbaine.

La zone d'extension prévue sur le lieudit « les basses Vignes » au Nord du territoire communal représente une superficie d'environ 1,3 hectare. Cet espace pourra accueillir environ 13 parcelles constructibles ce qui représente 40 habitants d'ici les 20 prochaines années.

Les extensions urbaines ont été définies dans un **souci de développement équilibré** n'induisant pas de charge financière trop importante et en prenant compte toutes les contraintes recensées dans le rapport de présentation et notamment les risques naturels.

La municipalité apportera une attention particulière à la diversification de l'offre de logements adaptée aux différentes générations afin de garantir une **mixité sociale**. La conception de ces programmes devra en outre respecter une certaine **qualité architecturale** ainsi qu'un **environnement paysager**.



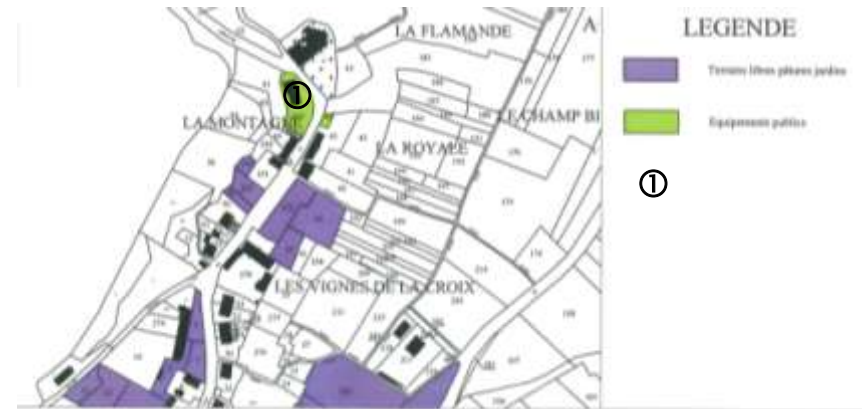
La redéfinition des espaces publics

Devant la volonté de créer de nouveaux terrains à bâtir sur la commune de Crécy-au-Mont, il convient de redéfinir l'aménagement public afin de garantir une qualité de vie et un aménagement cohérent de l'ensemble urbain.

Aujourd'hui, la commune de Crécy-au-Mont dispose notamment:

- d'un terrain d'équipements sportifs destiné aux enfants et au tennis
- de 2 parkings situés Place Bouchard et Place des Loisirs, Grande Rue
- d'une mairie et d'une école et d'une cantine scolaire

Les voies existantes présentent des trottoirs souvent peu aménagés ne permettant pas une circulation piétonne satisfaisante.



Situation des équipements publics existants



Devant cet état actuel, la volonté municipale est de réaliser un espace de vie majeur en centre village au niveau de la Grande Rue sur la place des Loisirs actuelle, d'aménager de nouveaux parkings, d'aménager un nouvel espace à usage de sports et de loisirs, de construire un bâtiment communal et de prévoir une réfection de certaines voies de desserte dans la mesure des possibilités mais aussi d'aménager les entrées de village en protégeant notamment certains éléments existants.

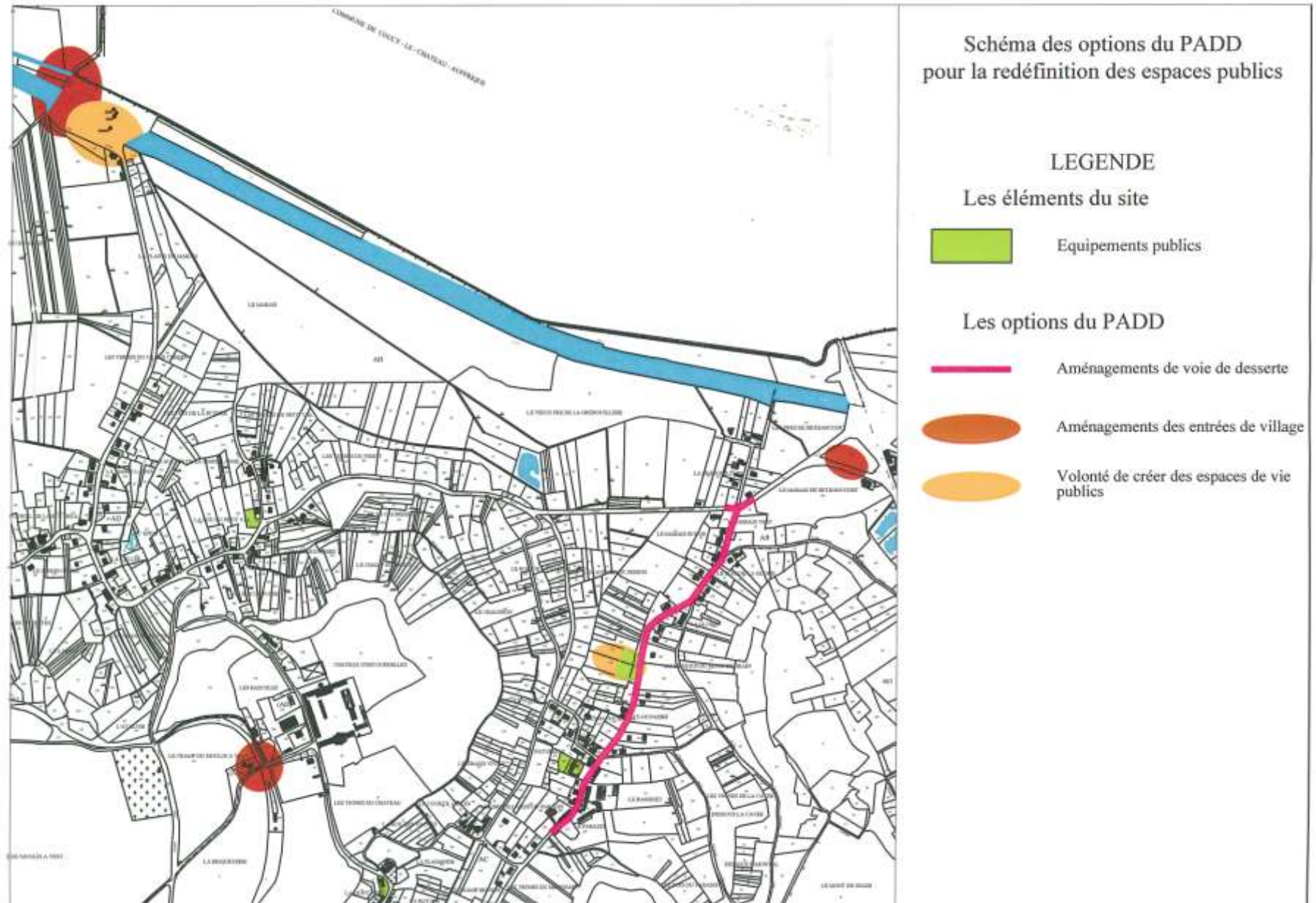


La place Bouchard



La Place des Loisirs

Schéma des options du PADD pour la redéfinition des espaces publics



La préservation des espaces d'activité agricole



Paysage d'openfield caractéristique



Ecart de « La Ferme de Malhôtel »



Paysage de culture et de vallons boisés



Ecart de la « Montagne », Ferme des Estournelles

Localisation des exploitations agricoles



Schéma des options du PADD pour la préservation des espaces d'activités agricoles

